

COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2019

Date de la convocation : 20 mars 2019

Le vingt cinq mars deux mille dix-neuf , à dix-huit heures, trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Alain ATTARD, absent excusé, pouvoir à M. Christian MOLLET
- M. Guy BAREAU, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : M. Christian MOLLET

La séance est ouverte à : 18 HEURES 31

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2019

I) **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2018 pour le budget principal , lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	829 198,95
Recettes	948 469,57

Excédent de fonctionnement 2018	<u>+ 119 270,62</u>
---------------------------------	----------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	498 132,85
Recettes	682 643,65

Excédent de clôture 2018	<u>+ 184 510,80 €</u>
--------------------------	------------------------------

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Le conseil municipal, à bulletin secret, vote comme suit le compte administratif 2018. Accord à la majorité

11 POUR
01 CONTRE
01 ABSTENTION

II) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018

Considérant que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire, le conseil municipal, à main levée, vote à l'unanimité le compte de gestion comme suit :

14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

III) **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2018 pour le budget Eau et Assainissement , lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	273 959,81
Recettes	252 276,74

Déficit de fonctionnement 2018 **- 21 683,07**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	753 664,05
Recettes	1 296 080,55

Excédent de clôture 2018 **+ 542 416,50**

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Le conseil municipal, à bulletin secret vote à la majorité, le compte administratif du budget de l'Eau et Assainissement comme suit :

09 POUR
03 CONTRE
01 ABSTENTION

IV) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Après s'être fait présenter le budget Eau et Assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018

Considérant que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire, le conseil municipal vote à main levée, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget Eau et Assainissement de la façon suivante :

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTIONS

Monsieur GILLET ayant quitté la salle il n'a donc pas pris part au vote

V) BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le compte administratif 2018 a donné les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2018 :	+ 119 270,62 €
Report 2017	0
Excédent de clôture	<u>+ 119 270,62 €</u>
Excédent d'investissement 2018	+ 184 510,80 €
Report 2017	- 145 010,47 €
Excédent de clôture	<u>+ 39 500,33 €</u>

Compte-tenu des résultats de clôture 2018, les reports au budget primitif 2019 seront les suivants

002 : + 119 270,62 €
001 : + 39 500,33 €

Accord à l'unanimité, à main levée.

VI VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif 2018 proposé au vote du conseil municipal s'élève à **1 041 684,00 €** en section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant de la section d'investissement se monte à **431 089,00 €** équilibrée en recettes et en dépenses.

Décision du conseil municipal : Vote à bulletin secret , à la majorité

- 11 POUR
- 01 CONTRE
- 02 ABSTENTIONS

VII) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Le conseil municipal est appelé à fixer pour l'année 2019, les taux pour les taxes foncières bâties et non bâties, la taxe d'habitation

Compte tenu des besoins financiers nécessaires à l'équilibre du budget, monsieur le maire propose de maintenir pour l'année 2019, les mêmes taux qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	8,40 %
- Foncier bâti	14,00 %
- Foncier non bâti	43,93 %

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'année 2019 est de **390 953,00€**

Décision du conseil municipal :

Accord à l'unanimité.

VIII) TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 :

Compte tenu des investissements à réaliser sur le réseau communal d'AEP sur Lincel, le conseil municipal décide pour l'année 2020 de fixer les tarifs de l'Eau et de l'assainissement, de la façon suivante :

EAU POTABLE

Part fixe	56,34 €
1 ^{ère} tranche (01 à 50 m3)	0,82 €/m3
2 ^{ème} tranche (51 à 200 m3)	1,245 €/m3
3 ^{ème} tranche (201 à 400 m3)	2, 00€/m3
4 ^{ème} tranche (401 à 600 m3)	3,125 €/ m3
5 ^{ème} tranche (+ 601 m3)	4,40 €/m3

ASSAINISSEMENT

Part fixe	45,78 €
1 ^{ère} tranche (01 à 50 m3)	0,581 €/m3
2 ^{ème} tranche (51 à 200 m3)	0,968 €/m3
3 ^{ème} tranche (201 à 400 m3)	1,353 €/m3
4 ^{ème} tranche (401 à 600 m3)	1,739 €/m3
5 ^{ème} tranche (+ 601 m3)	2,510 €/m3

Le tarif professionnel est plafonné au prix de la troisième tranche pour les consommations de plus de 400 m3

Cette augmentation servira en partie à couvrir le remboursement de l'emprunt que la commune réalisera pour la réhabilitation des réseaux AEP à Lincel, en complément des subventions.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité

08 POUR : M. DEPOISSON, BAREAU, MOLLET, ATTARD, GROSSO, LATIL, Mmes ROQUETA, REMIKI

04 CONTRE : Mmes DESBATS, BRESSAND, M. RICHAUD, GILLET

02 ABSTENTIONS : Mmes TRABUC et RAHAL

IX) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTION DU RESULTAT 2018

Le compte administratif 2018 a donné les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement :	- 21 683,07 €
Report 2017	0
Déficit de fonctionnement de clôture	- 21 683,07 €
Excédent d'investissement 2018	+ 542 416,50 €
Report 2017	- 566 288,28 €
Déficit d'investissement de clôture	- 23 871,78 €

Compte-tenu des résultats de clôture 2018, les reports au budget primitif 2019 seront les suivants

002 : - 21 683,00

001 : - 23 871,00

Suite aux déficits de clôture constatés aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et devant l'impossibilité pour la commune de couvrir le déficit d'investissement par un report de la section de fonctionnement sur le budget 2019 comme cela doit être la règle, une note a été adressée à monsieur le Trésorier pour le tenir informé de la situation de la commune. Les conseillers ont été destinataires de sa réponse.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité

10 POUR : M. DEPOISSON, BAREAU, MOLLET, ATTARD, GROSSO, LATIL, Mmes ROQUETA, TRABUC, RAHAL, REMIKI

01 CONTRE : M. RICHAUD

03 ABSTENTIONS : Mmes DESBATS et BRESSAND, M. GILLET

X) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif 2019 proposé au vote du conseil municipal s'élève à **281 960,00 €** en section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant de la section d'investissement se monte à **691 690,00 €** équilibrée en recettes et en dépenses.

Compte-tenu des déficits de clôture constatés plus haut, une discussion s'engage sur l'opportunité d'inscrire dès cette année les travaux de réfection du réseau d'AEP de Lincel dont le montant estimatif s'élève 226 000,00 € TTC.

M. GROSSO insiste sur l'urgence à réaliser l'opération.

Mme DESBATS s'étonne que ce sujet n'ait pas été évoqué plus tôt en conseil municipal s'il s'avère que ces travaux soient indispensables et urgents.

M. RICHAUD pense qu'il vaudrait mieux attendre encore un an afin de combler les déficits avant de souscrire un nouvel emprunt de 200 000,00 € et inscrire cette opération au budget.

Compte-tenu de la situation financière du budget de l'Eau, Mme BRESSAND fait également part de son inquiétude concernant la souscription d'un nouvel emprunt.

Madame ROQUETA pense que la commune se doit de fournir aux administrés raccordés au réseau un débit d'eau suffisant.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité

08 POUR : M. DEPOISSON, BAREAU, MOLLET, ATTARD, GROSSO, LATIL, Mmes
ROQUETA, RAHAL

02 CONTRE : Mme BRESSAND, M. RICHAUD

04 ABSTENTIONS : Mmes REMIKI, DESBATS, TRABUC, M. GILLET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

